
Réponse conjointe des animateurs des 2 sites NATURA 2000 impactés

Bonjour,

Suite à votre demande d'incidences Natura 2000 concernant le défrichement pour créer des prairies, Robin Petit et moi-même sommes allés voir les parcelles le 09/09.

* Pour la parcelle ZC3 :

Il serait bien de garder une haie de genêts en bordure de zone défrichée, pour diversifier le paysage et pour créer un milieu favorable à la pie-grièche écorcheur. Cette haie pourra mesurer environ 80m de long sur 2 m de large. Sa localisation sera soit au nord soit au sud de la zone à défricher (voir carte en PJ). Cette haie sera laissée en libre évolution.

Sur la partie basse de la parcelle (secteur à l'Est de la zone à défricher), il peut être bien de laisser une zone naturelle en contact avec la tourbière. Sur une largeur de 2-3m, cette bande pourra être broyée mais il s'agira de ne pas semer la prairie en contact avec la tourbière.

* Pour la parcelle ZB179 :

Lors de la coupe des bouleaux, il pourrait être bien de garder quelques bosquets de bouleaux afin qu'ils puissent grandir et créer des zones d'ombre. (De la même manière que ce qui a été réalisé sur la parcelle de pâturage voisine).

Actuellement, sous les bouleaux, des zones de fougère aigle sont présentes. J'ai discuté avec Marjolaine Mérens sur le fait que les fougères aigles puissent profiter de la coupe des bouleaux pour se développer sur la surface ouverte.

Bonne journée,

SONIA GUITONNEAU – Conservatoire d'espaces Naturels

ROBIN PETIT – PNR de Millevaches



Sources : IGN Orthophotos ; CEN NA
Réalisation : CEN NA - SG - 09/2025

 Localisation du projet

 Broyage autorisé en bas de pente, mais ne pas implanter la prairie

 Conserver haie de genêt (option 1)

 Conserver haie de genêt (option 2)